

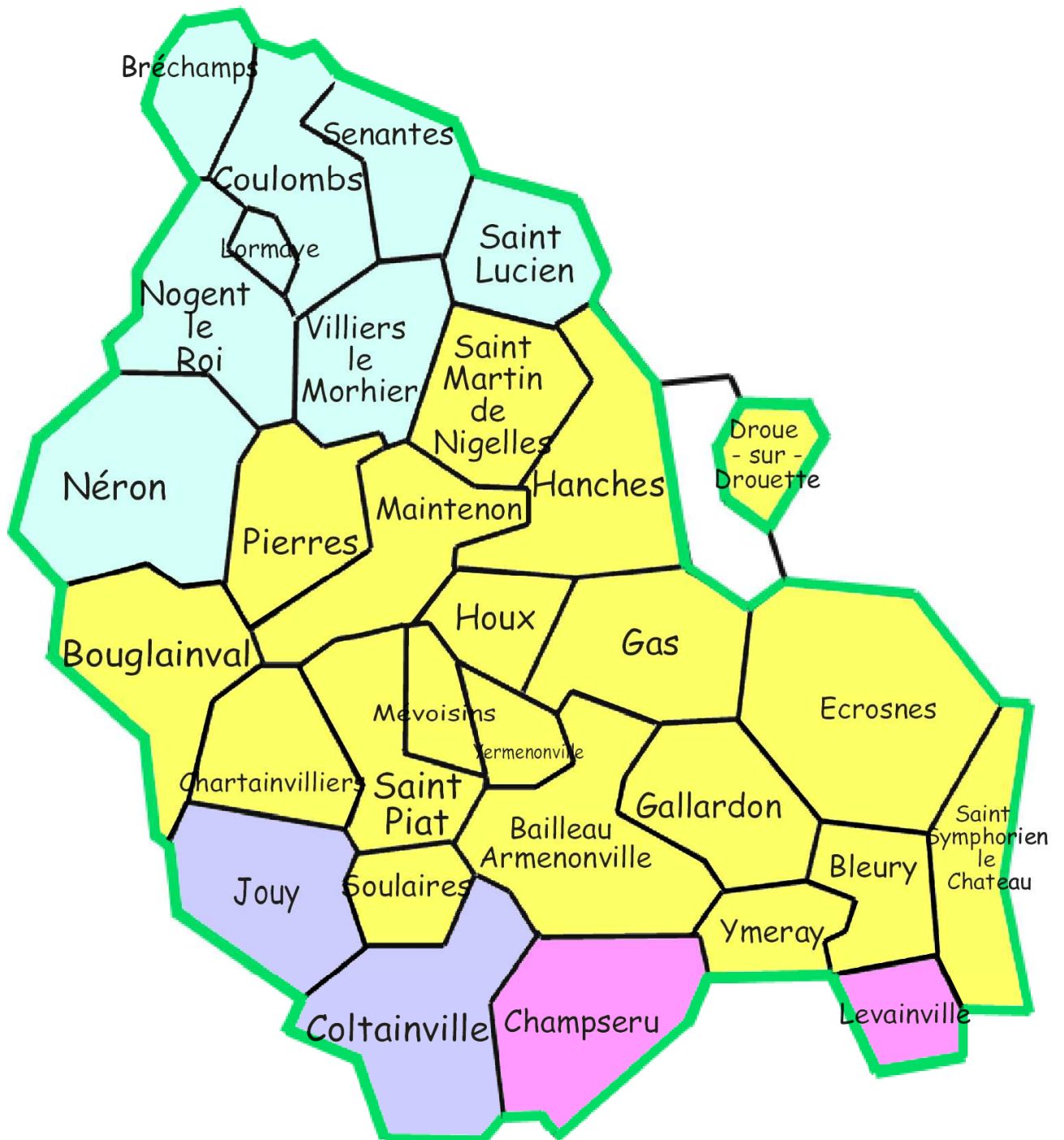


2010

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

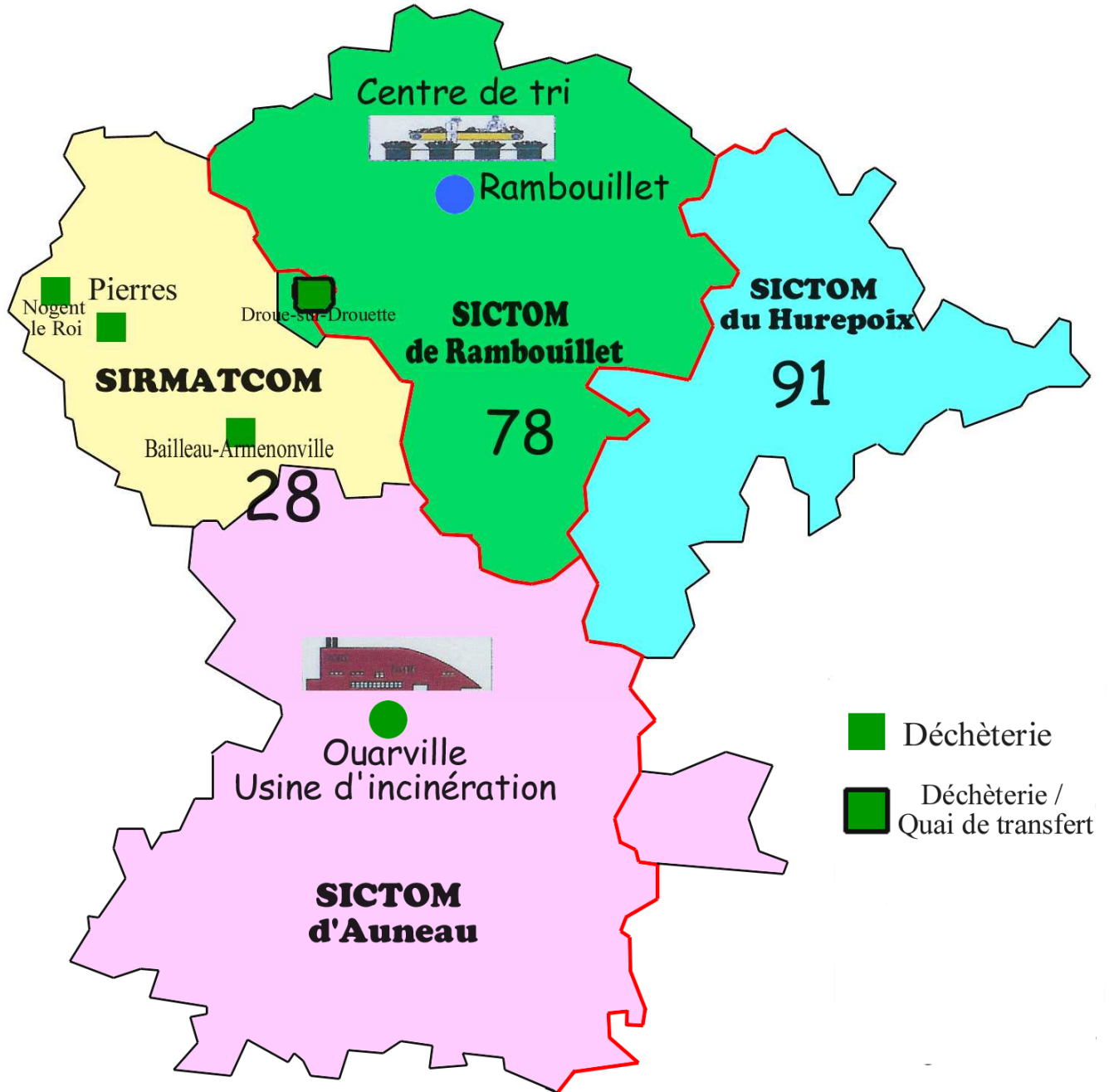
Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000
Loi n° 99 586 du 12 juillet 1999

SIRMATCOM



-  Canton d'Auneau
-  Canton de Chartres
-  Canton de Maintenon
-  Canton de Nogent le Roi

UNITÉS DE TRAITEMENT



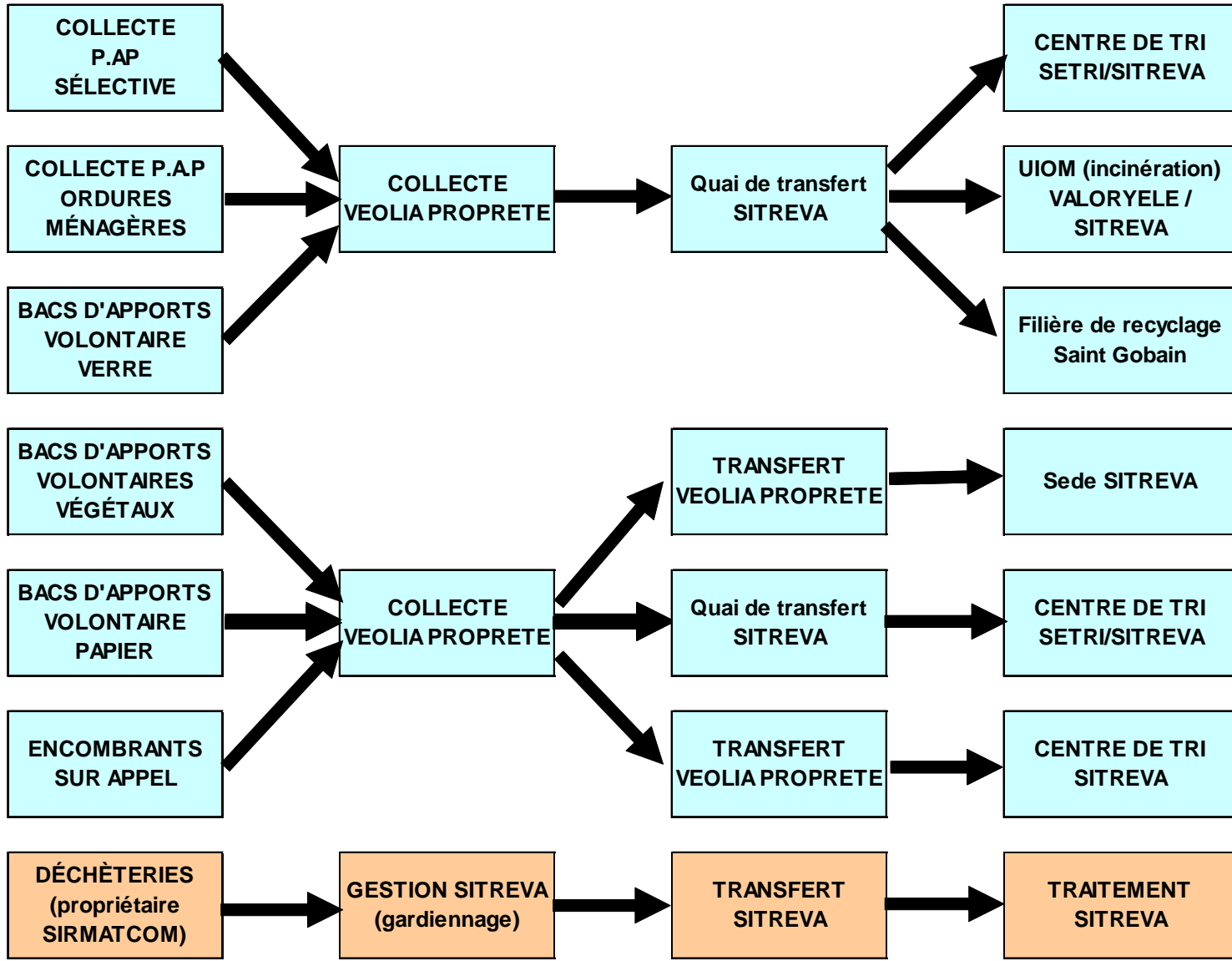
**COMMUNES ADHÉRENTES AU SIRMATCOM
DONNÉES STATISTIQUES**

insee 2009 (Population totale)

COMMUNES	Population (2006)	Superficie (km ²)	Densité (hab/km ²)	Type habitat
St Lucien	239	8,71	27	rural
Champseru	312	14,99	21	rural
Bréchamps	333	5,43	61	rural
Levainville	351	5,55	63	rural
Soulaire	437	5,87	74	rural
Bleury	468	7,85	60	rural
Yermenonville	487	5,04	97	rural
Ymeray	580	6,85	85	rural
Lormaye	630	1,43	441	semi rural
Senantes	640	7,57	85	rural
Mévoisis	666	4,28	156	rural
Néron	671	19,04	35	rural
Gas	727	11,97	61	rural
Chartainvilliers	764	9,07	84	rural
Bouglainval	777	14,2	55	rural
Écrosnes	781	23,27	34	rural
Houx	803	6,24	129	rural
Coltainville	817	18,02	45	rural
St Symphorien	840	9,39	89	rural
St Piat	1122	11,29	99	rural
Droue-sur-Drouette	1241	5,28	235	rural
Coulombs	1341	12,48	107	rural
Bailleau-Armenonville	1352	17,46	77	rural
Villiers le Morhier	1357	10,39	131	rural
St Martin de Nigelles	1538	12,31	125	rural
Jouy	1944	12,89	151	rural
Hanches	2667	16,04	166	rural
Pierres	2777	10,41	267	semi rural
Gallardon	3500	11,27	311	semi rural
Nogent-le-Roi	4081	13,01	314	semi rural
Maintenon	4533	11,44	396	semi rural
TOTAL / Moyenne	38776	329,04	132	

semi rural : + 250 hab/km², rural : - 250 hab/km²

Organisation des services du SIRMATCOM



SIRMATCOM

(Syndicat Mixte de la Région de MAintenon pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères)

41 rue René et Jean Lefèvre - BP 10020 - 28133 PIERRES cedex

Tél : 02.37.27.57.12

Fax : 02.37.18.09.21

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

I. Indicateurs techniques

1. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets provenant des ménages :

a. Territoire desservi :

Le SIRMATCOM regroupe 31 communes réparties sur quatre cantons :

- Canton d'Auneau
- Canton de Chartres Nord-Est
- canton de Maintenon,
- canton de Nogent le Roi,

b. Nombre d'habitants desservis en porte à porte :

Les 31 communes du SIRMATCOM comptent 38.776 habitants qui sont tous desservis en porte à porte. Par conséquent, les éventuels points de regroupement existants sont gérés par les habitants pour faciliter la collecte des impasses.

c. Fréquence de collecte :

1. collecte des ordures ménagères :

La fréquence de la collecte des ordures ménagères est d'une fois par semaine pour toutes les communes du syndicat, exceptée pour les communes de Maintenon et de Nogent le Roi qui ont une seconde collecte moyennant un taux de taxe supérieur.

2. collecte sélective :

La fréquence de la collecte sélective est d'une fois tous les quinze jours pour toutes les communes du syndicat.

Les Terrains de camping et de caravanage : ils sont collectés à la même fréquence que les communes sur lesquelles ils sont situés et en fonction de leur ouverture (en moyenne 6 mois par an).

d. Nombre et localisation des déchèteries et type de déchets qui peuvent y être déposés.

Le SIRMATCOM compte quatre déchèteries :

- déchèterie de Pierres, clos de Marolles, sur la zone industrielle,
- déchèterie de Droue-sur-Drouette, Z.I. de la queue d'hirondelle,
- déchèterie de Bailleau-Armenonville, route de Soulaire à Harleville.
- déchèterie de Nogent le Roi, Z.I. le Poirier, route de la Place.

Ces sites récupèrent une quarantaine de produits : batteries, bidons, bois, bombes aérosol, cartons, chaussures, cintres, déchets verts, électroménager, extincteurs, films et sacs, filtres à huile, fixateurs et révélateurs, fûts, gravats, hifi, huile de vidange, informatique, jouets, liquide de refroidissement, livres, métaux, moteurs, brocante, papier, peinture et autres toxiques, piles, plastiques, plâtre, polystyrène, radiographies, seringues, solvants toner, tout-venant, tubes néons, vélos, verre d'emballage, vêtements...

e. Collecte séparable proposée, type de déchets concernés et modalités :

1. La collecte sélective des emballages ménagers en porte à porte :

Elle vise à extraire la fraction sèche des ordures ménagères à savoir :

- les emballages en carton et papier,
- les briques alimentaires,
- les flacons en PVC, PET, PEHD,
- l'aluminium,
- l'acier,
- les emballages rigides en plastique autres résines,
- les emballages souples en plastique
- les journaux-magazines.

Cette collecte fait l'objet d'une conteneurisation en bacs cloisonnés organisée comme suit :

1^{er} compartiment soit 60% du volume : emballages légers

2^{ème} compartiment soit 40% du volume : journaux magazines

Dans les collectifs, la présentation est faite en bacs simples (un bac pour les journaux magazines et un bac pour les emballages).

La taille du conteneur varie en fonction du nombre de personnes du foyer.

Les conteneurs sont fournis par le SIRMATCOM sans contrepartie autre que la taxe des ordures ménagères.

La collecte de ces conteneurs est effectuée par une benne de collecte sélective également compartimentée.

2. Collecte en apport volontaire du verre et du papier :

Il s'agit ici de colonnes à papiers et à verres situées le plus souvent aux abords de la mairie.

Le dispositif comptait 115 colonnes à verres et 14 colonnes à papier fin 2010, soit autant qu'en 2009.

La collecte du verre, ainsi que la collecte du papier, a été confiée à l'entreprise VEOLIA PROPRETE.

3. Collecte en apport volontaire des déchets végétaux :

Ce service a été mis en place fin juillet 2001 afin de diminuer la collecte de ces déchets dans les ordures ménagères. Le comité syndical a décidé d'interdire, dès le 1^{er} janvier 2002, la collecte des déchets végétaux avec les ordures ménagères. Cette collecte est effectuée 2 fois par semaine (lundi et jeudi) de mars à décembre, et une fois par semaine en janvier et février. Cette collecte est confiée à l'entreprise VEOLIA PROPLETE.

43 bacs sont répartis sur 14 communes du syndicat : Bleury (4), Bouglainval (2), Champseru (2), Chartainvilliers (1), Ecrosnes (2), Gas (4), Houx (3), Jouy (6), Mévoisins (2), St Martin de Nigelles (5), Saint Piat (2), St Symphorien le Château (5), Yermenonville (3), Ymeray (2).

f. Type de collecte des encombrants et paramètres afférents.

Un service de collecte en porte à porte et sur appel téléphonique a été mis en place en 1999. Seules les personnes ne pouvant pas se déplacer en déchèterie, pour les raisons suivantes, peuvent bénéficier de ce service :

- personnes handicapées ou âgées,
- personnes sans véhicule ou dont le véhicule ne permet pas le transport du type d'encombrant à collecter.

Depuis le second semestre 2006, la prestation est effectuée par l'entreprise VEOLIA PROPLETE, à raison de 12 fois l'année, le mercredi (soit en moyenne une collecte par mois).

2. Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement.

a. Localisation des unités de traitement :

Le syndicat bénéficie de plusieurs unités de traitement :

- le centre de tri de Rambouillet (SETRI)
- l'usine d'incinération de Ouarville (VALORYELE)
- des plates-formes de compostage (traitement des déchets verts)
- décharges de gravats.

b. Nature des traitements et des valorisations réalisées :

❖ Le centre de tri de Rambouillet reçoit les emballages en mélange. Les balles de déchets, obtenues après le tri, sont revendues aux filières qui en assurent le recyclage. La prestation de tri est assurée par la société VALORYELE, délégataire de service public. Les produits sortant du centre de tri sont valorisés dans les filières suivantes : SITA (acier), CORNEC (aluminium), DEROO (carton et briques alimentaires), PAPREC (Journaux, magazines et petits papiers), SAINT GOBAIN (verre) et PAPREC (PET et PEHD).

❖ L'usine d'incinération des ordures ménagères, située à Ouarville, reçoit les ordures ménagères, les D.I.B et les encombrants non valorisables, ainsi que les refus du centre de tri. Sa capacité nominale est de 135.000 tonnes par an suite à la signature de l'avenant n°9. Les déchets incinérés font l'objet d'une valorisation énergétique de type électrique par le biais d'un turbo alternateur. L'électricité produite est utilisée pour la consommation propre de l'usine. L'excédent est vendu et redistribué sur le réseau ERDF.

Les résidus de l'incinération, appelés mâchefers, sont également valorisés (remblais routiers).

Les métaux ferreux et non ferreux extraits des résidus d'incinération sont expédiés dans la filière sidérurgique pour être valorisés.

❖ Tous les déchets apportés en déchèterie font l'objet d'un traitement dont certains sont valorisés.

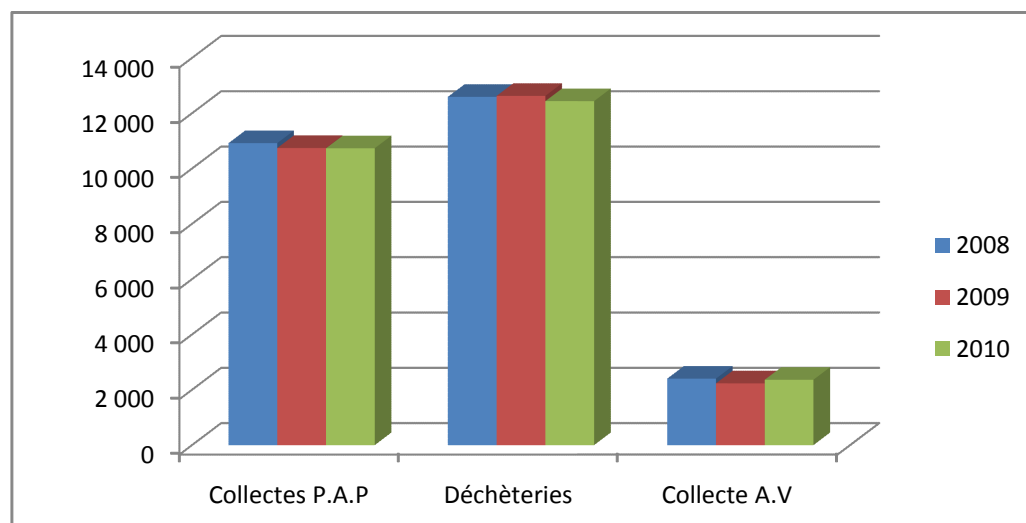
c. Capacités des unités de traitement et tonnages traités dans l'année :

❖ Le centre de tri de Rambouillet a reçu, pour l'année 2010, 14.939 Tonnes de déchets. 14.793 tonnes ont été revendues aux filières de recyclage.

❖ L'usine d'incinération de Ouarville a incinéré 123.909 tonnes de déchets en 2010, dont 76.224 tonnes provenant du SITREVA.

BILAN GÉNÉRAL DES TONNAGES COLLECTÉS

	Tonnages \ Années	2008	Evolution 2008-2009 en %	2009	Evolution 2009-2010 en %	2010	Evolution 2008-2010 en %
collectes en porte à porte	déchets incinérables	8 967	-0,63	8 910	0,24	8 931	-0,39
	emballages et papiers	1 954	-6,14	1 834	-1,64	1 804	-7,67
collectes en apport volontaire	papiers	74	-0,65	73	7,96	79	7,94
	verres	1 375	-6,23	1 289	2,52	1 322	-3,86
	déchets végétaux	956	-8,85	871	10,47	963	0,69
Déchèteries		12 593	0,28	12 628	-1,50	12 439	-1,22
Total		25 918	-1,20	25 606	-0,27	25 538	-1,47



3. Bilan des collectes :

Toutes origines et matériaux confondus, la quantité de déchets collectés ou traités sur le territoire du SIRMATCOM a été de 25.538 tonnes. On observe donc une légère diminution des tonnages (68 tonnes) de 0,27 % par rapport à 2009 (25.606 tonnes).

a. Bilan des collectes en porte à porte :

1. Tonnages :

Déchets	Tonnage 2010 (en T)
Ordures Ménagères	8.931
Emballages	1.135
JM	669
Encombrants	22
TOTAL	10.757

❖ Les ordures ménagères destinées à l'incinération représentent un tonnage de 8.931 tonnes, soit une augmentation d'environ 0,24 % par rapport à 2009, et une diminution d'environ 0,39 % par rapport à 2008.

❖ Les emballages et papiers représentent 1.804 tonnes en 2010, soit une diminution de 1,64% par rapport à 2009 et de 7,67 % par rapport à 2008.

b. Bilan des collectes des points d'apports volontaires :

1. Modalités d'exploitation :

Moyens humains : Les différentes collectes sont effectuées par l'entreprise VEOLIA PROPLETE SOCCOIM.

Moyens techniques : un véhicule poids lourd de 26 tonnes équipé d'un bras et d'une grue hydraulique et des bennes de 30 et 10 m³ sont nécessaires pour effectuer ces collectes.

2. Tonnages :

Déchets	Tonnage (en Tonne)
Verre	1.322
Papier	79
Végétaux	963
Total	2.364

❖ La collecte du verre en apport volontaire est effectuée par l'entreprise VEOLIA PROPLETE. Le tonnage collecté en 2010 représente 1.322 tonnes, soit une variation de 33 tonnes (+2,52%) par rapport à 2009, et 53 tonnes (-6.23%) par rapport à 2008, tous captages confondus.

Le ratio moyen du Syndicat par habitant est de 35,76 kg (population INSEE 2000) pour l'année 2010. (Avec la population INSEE 2009, le ratio est de 34,09 Kg/habitant)

(Celui-ci est donc supérieur au ratio national de 2005 qui est de 28 kg par habitant (source ADEME)

❖ La collecte du papier, effectuée par l'entreprise VEOLIA PROPLETE, a augmenté de 7,96 % par rapport à 2009 (6 tonnes) et de 7,94% par rapport à 2008(5 tonnes).

❖ La mise en place progressive des bacs d'apports volontaires pour les végétaux depuis 2001 avait pour conséquence une constante augmentation du tonnage collecté. En 2010, 963 tonnes ont été

collectées ce qui représente une augmentation de 10,47 % par rapport à 2009 et de 0,69 % qu'en 2008.

c. Bilan des déchèteries :

Le SIRMATCOM dispose d'un réseau dense de déchèteries puisque chaque déchèterie dessert environ 9.243 habitants (9.694 habitants population INSEE 2009)-(moyenne nationale en 2005, 14.250 habitants par déchèterie- source ADEME). Ces centres d'apport volontaire permettent d'accueillir les déchets qui ne sont pas collectés en porte à porte (déchets verts, encombrants, toxiques...). L'exploitation des déchèteries a été confiée en 1999 au SYMIRIS, devenu SITREVA.

1. Tonnages

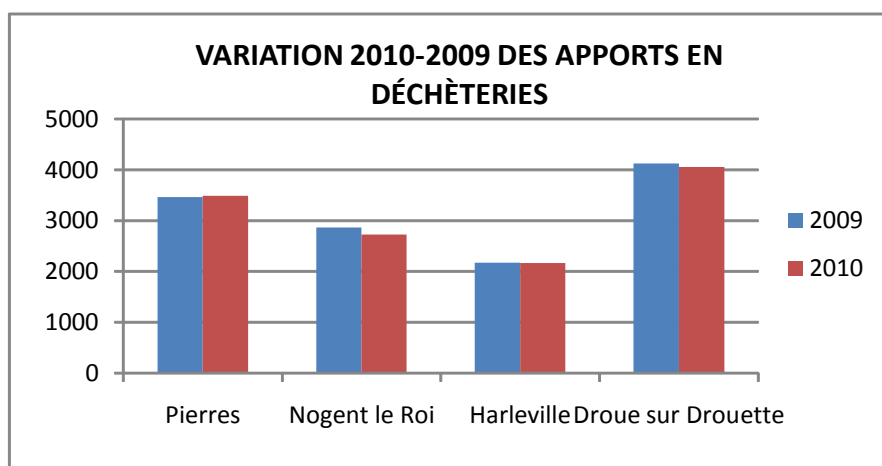
1.1 Total par déchèterie (voir tableau page suivante) :

Sur l'ensemble des déchèteries du SIRMATCOM, il a été déposé plus de 12.400 tonnes de déchets en 2010. Les déchèteries de Pierres et Droue sur Drouette représentent respectivement 28 % et 33 % des apports avec 3.488 tonnes et 4.060 tonnes. Les déchèteries d'Harleville et Nogent le Roi représentent, quant à elles, respectivement 17 % et 22 % des apports avec respectivement 2.163 tonnes et 2.727 tonnes.

Les tonnages 2010 ont diminué de 189,50 tonnes par rapport à ceux de 2009 soit une diminution de 1,50 % (et une diminution de 1,22% par rapport à 2008 représentant 154,22 tonnes).

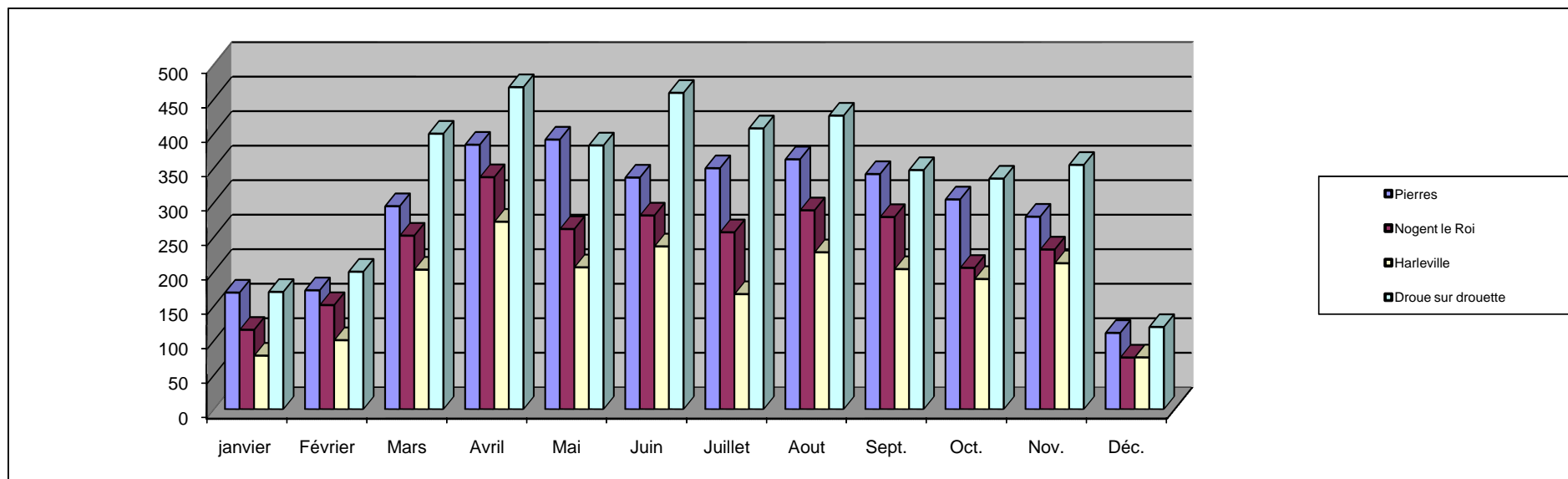
C'est la déchèterie de Nogent le Roi qui a subi la plus forte diminution de tonnage avec 4,82 % de moins qu'en 2009. A l'inverse, le tonnage apporté à la déchèterie de Pierres a augmenté de 0,74 %.

	2009	2010	différence 2009/2010	variation en %
Pierres	3 462,92	3 488,50	25,58	0,74
Nogent le Roi	2 865,74	2 727,47	-138,27	-4,82
Harleville	2 170,90	2 163,32	-7,58	-0,35
Droue sur Drouette	4 128,92	4 059,69	-69,23	-1,68
Total	12 628,48	12 438,98	-189,50	-1,50



VARIATION MENSUELLE DES APPORTS EN DÉCHÈTERIES - ANNÉE 2010

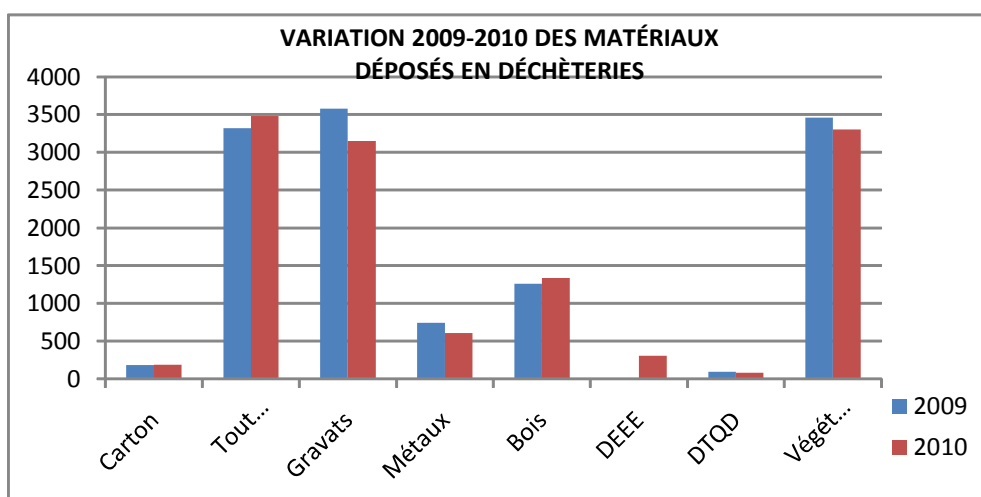
	janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Pierres	168,82	172,14	294,04	383,05	390,51	335,49	349,01	361,91	340,55	303,80	278,77	110,41	3488,50
Nogent le Roi	114,90	150,70	251,30	336,02	260,91	280,55	256,21	288,02	278,30	204,64	231,23	74,69	2727,47
Harleville	77,46	99,86	202,01	271,45	205,42	235,73	166,63	227,21	202,83	188,48	211,34	74,90	2163,32
Droue sur drouette	169,81	199,07	399,04	466,45	382,04	458,25	406,70	425,22	346,34	333,95	353,85	118,97	4059,69
Total	530,99	621,77	1146,39	1456,98	1238,87	1310,02	1178,55	1302,36	1168,02	1030,88	1075,19	378,96	12438,98



1.2 Tonnages par matériaux :

Le tableau suivant indique les quantités apportées en déchèterie par catégorie de déchets. On constate que les matériaux apportés en déchèterie en plus grande quantité sont toujours le tout venant (27,97%), les végétaux (26,53%) et les gravats (25,30%), avec une légère diminution générale de leurs tonnages de -4,32 % (-428,76 tonnes) malgré l'augmentation de 4,87% du tout venant. Il est à noter que les métaux, gravats et DTQD ont subi une forte baisse (respectivement -18%, -12 % et presque -12%) représentant un total de 30.84% des tonnages, alors que les cartons ont subi une augmentation de près de 2 % (représentant 1,90 % des tonnages). Au global, la diminution est de 1,50% par rapport à l'année 2009.

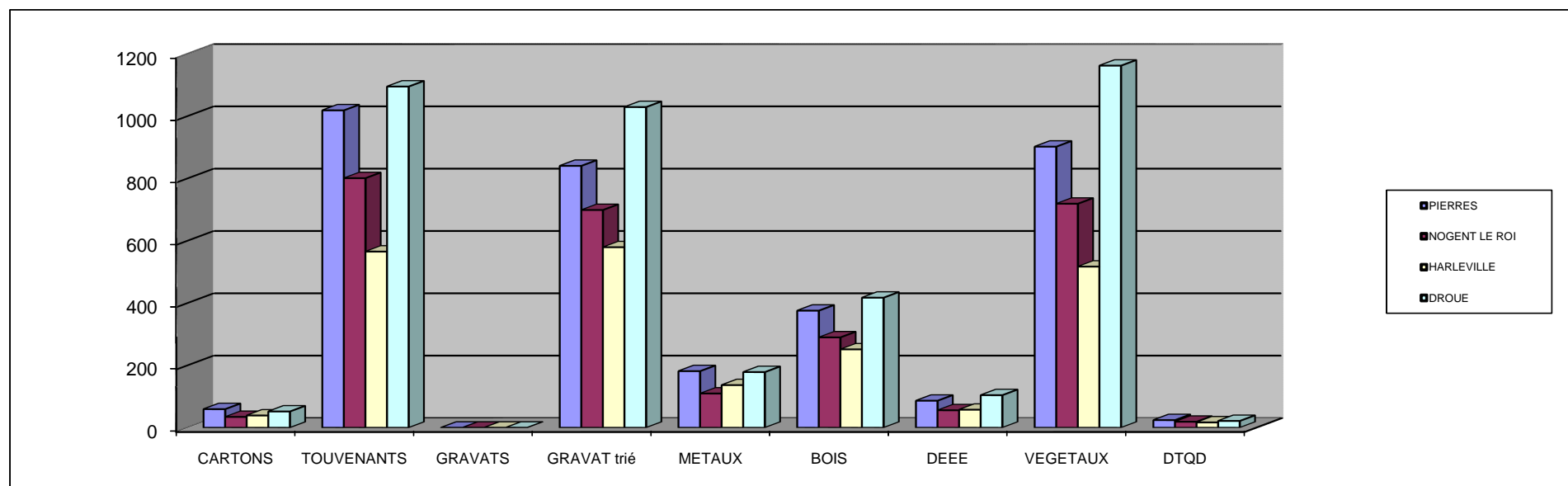
	2009 en tonne	2010 en tonne	différence 2009/2010	variation en %
carton	181,76	185,22	3,46	1,90%
tout venant	3 318,08	3 479,72	161,64	4,87%
gravats	3 578,18	3 147,38	-430,80	-12,04%
métaux	739,30	606,30	-133,00	-17,99%
bois	1 258,84	1 334,14	75,30	5,98%
DÉEE	0,00	304,47	304,47	
DTQD	92,92	81,90	-11,02	-11,86%
végétaux	3 459,45	3 299,85	-159,60	-4,61%
Total	12 628,53	12 438,98	-189,55	-1,50%



A la lecture du tableau suivant, représentant la répartition des matériaux par déchèterie, on constate qu'il y a une bonne répartition des matériaux par déchèterie sans exception.

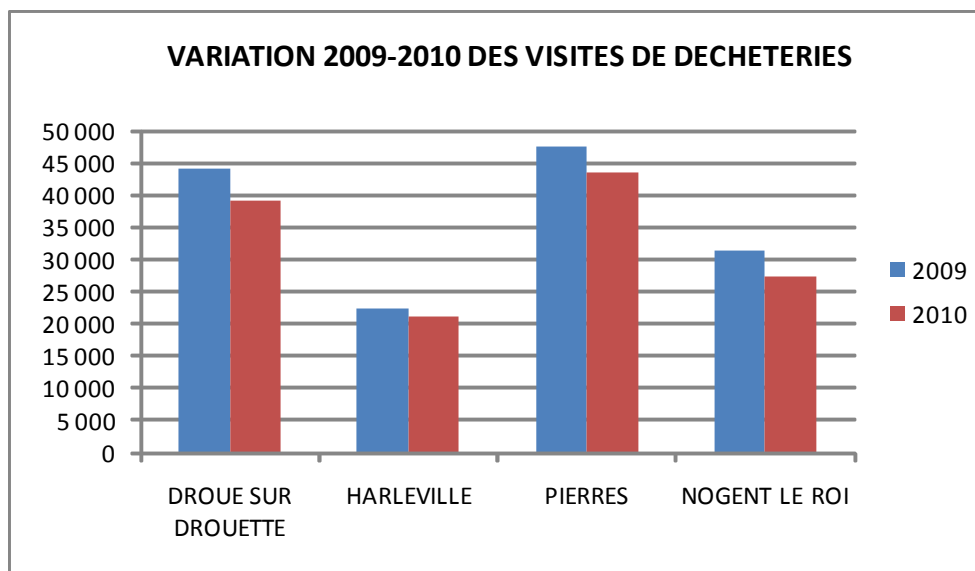
GRAPHE DES MATÉRIAUX DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE - ANNÉE 2010

	CARTONS	TOUVENANT	GRAVATS	GRAVAT trié	METAUX	BOIS	DEEE	VEGETAUX	DTQD	TOTAL
PIERRES	59,52	1 018,58	0,00	840,40	181,50	375,64	86,56	902,00	24,30	3 488,50
NOGENT LE ROI	34,58	800,94	0,00	698,72	109,64	289,86	55,89	718,82	19,02	2 727,47
HARLEVILLE	39,12	565,24	0,00	579,19	136,72	251,38	57,69	517,00	16,98	2 163,32
DROUE	52,00	1 094,96	0,00	1 029,07	178,44	417,26	104,33	1 162,03	21,60	4 059,69
TOTAL	185,22	3 479,72	0,00	3 147,38	606,30	1 334,14	304,47	3 299,85	81,90	12 438,98



2. Fréquentation :

	2009	2010	différence 2009/2010
Droue/Drouette	43 980	39 173	-10,93%
Harleville	22 224	21 137	-4,89%
Pierres	47 373	43 571	-8,03%
Nogent le Roi	31 214	27 222	-12,79%
Total	144 791	131 103	-9,45%



La fréquentation des déchèteries a diminué entre 2009 et 2010 de 9,45%. Avec 13.688 visites de moins qu'en 2009, les quatre déchèteries ont totalisé 131.103 visites. La déchèterie de Nogent le Roi et Droue sur Drouette présentent une diminution de 12,79% et 10,93% de visites en moins, alors que Pierres et Harleville n'ont perdu que respectivement 8,03% et 4,89% de visites. La déchèterie de Pierres reste la plus fréquentée des quatre et celle d'Harleville la moins fréquentée.

Le tableau page suivante indique la variation mensuelle du nombre de visites par déchèterie.

Les lignes *SIRTOM du Pays Chartrain*, *SYROM de Dreux et CAdD* correspondent aux apports hors syndicats réglementés par des conventions fixant le montant de la participation de ces syndicats en fonction du nombre d'apports. La ligne *SICTOM de Rambouillet* correspond aux apports faisant l'objet d'une participation du SICTOM reversée par le SITREVA.

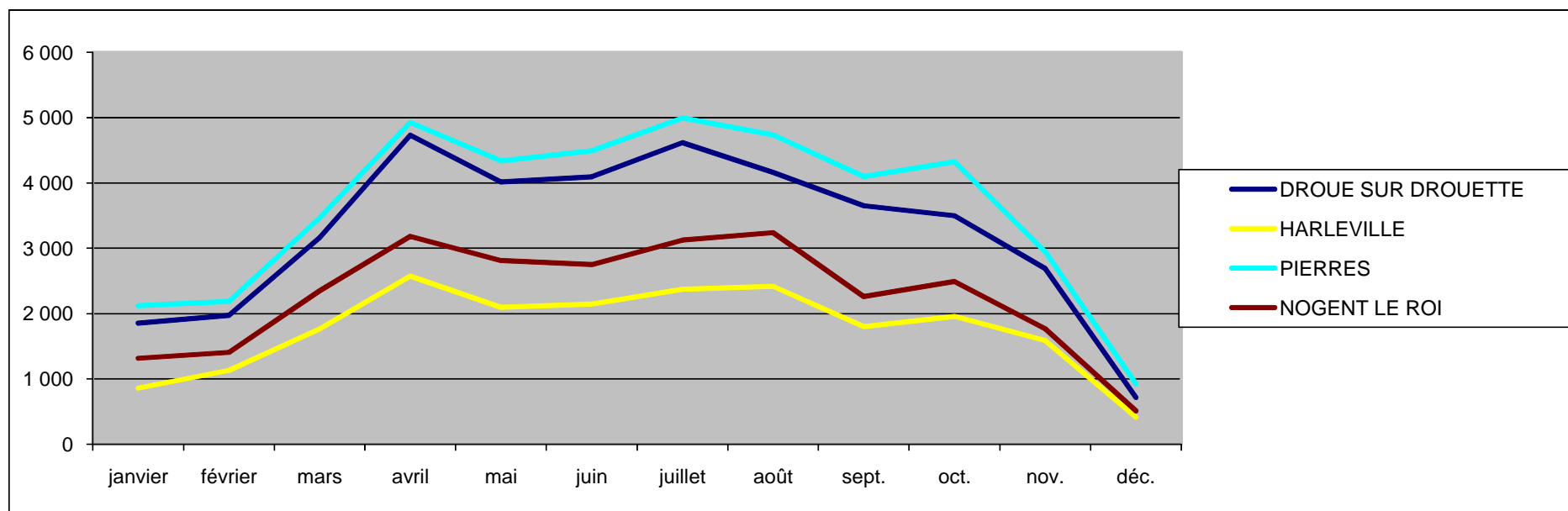
Sur les 131 103 visites annuelles, 23.314 visites proviennent des habitants hors SIRMATCOM ce qui représente 17,78 % du nombre total (soit 0,26%, de plus qu'en 2009). La déchèterie de Droue sur Drouette est celle où les apports hors SIRMATCOM sont les plus importants puisque 16.042 visites sur les 39.173 totales proviennent du SICTOM de Rambouillet, soit 40,95 %.

La variation mensuelle de la fréquentation fluctue selon les saisons avec généralement une diminution de l'activité les mois d'hiver. L'activité des déchèteries est plus forte pendant la période estivale (mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre) avec des pointes de fréquentation en avril, juillet et août.

Au regard de la population totale du syndicat, soit 38.776 habitants (INSEE 2009), on peut considérer que chaque habitant est allé en moyenne 3,5 fois (3,4 avec l'INSEE 2000) en déchèterie durant l'année 2010 (autant qu'en 2009). La moyenne nationale était de 1,3 visite par an et par habitant en 2005 (source ADEME).

VARIATION MENSUELLE DU NOMBRE DE VISITES EN DÉCHÈTERIE - ANNÉE 2010

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	total
DROUE SUR DROUETTE	1 857	1 974	3 164	4 732	4 018	4 094	4 616	4 159	3 652	3 500	2 690	717	39 173
<i>dont Sictom de Rambouillet</i>	<i>814</i>	<i>926</i>	<i>1 397</i>	<i>1 926</i>	<i>1 644</i>	<i>1 653</i>	<i>1 794</i>	<i>1 720</i>	<i>1 373</i>	<i>1 376</i>	<i>1 127</i>	<i>292</i>	<i>16 042</i>
HARLEVILLE	861	1 133	1 766	2 574	2 096	2 149	2 373	2 418	1 800	1 959	1 589	419	21 137
PIERRES	2 124	2 190	3 467	4 927	4 337	4 495	4 994	4 737	4 099	4 325	2 948	928	43 571
<i>dont Sirtom Pays Chartrain</i>	<i>101</i>	<i>111</i>	<i>220</i>	<i>290</i>	<i>244</i>	<i>294</i>	<i>318</i>	<i>274</i>	<i>56</i>	<i>268</i>	<i>179</i>	<i>47</i>	<i>2 402</i>
NOGENT LE ROI	1 319	1 409	2 349	3 183	2 814	2 751	3 125	3 240	2 264	2 491	1 767	510	27 222
<i>dont Syrom de Dreux et CAD</i>	<i>210</i>	<i>225</i>	<i>366</i>	<i>528</i>	<i>454</i>	<i>470</i>	<i>574</i>	<i>533</i>	<i>396</i>	<i>406</i>	<i>286</i>	<i>200</i>	<i>4 648</i>
TOTAL	6 161	6 706	10 746	15 416	13 265	13 489	15 108	14 554	11 815	12 275	8 994	2 574	131 103



3. Synthèse des tonnages :

	Tonnage total	nombre de visites	Ratio quantité en Kg/visite
Pierres	3 488,50	43 571	80,06
Nogent le Roi	2 727,47	27 222	100,19
Harleville	2 163,32	21 137	102,35
Droue sur Drouette	4 059,69	39 173	103,63
TOTAL - Moyenne	12 438,98	131 103	94,88

En moyenne sur l'ensemble du syndicat, près de 95 kg de déchets ont été déposés à chaque visite (7,66 kg de plus par rapport à 2009).

C'est la déchèterie de Droue sur Drouette qui reçoit les quantités les plus importantes à chaque visite avec plus de 103 kg par visite alors que la déchèterie de Pierres n'en reçoit que 80 kg.

4. Comparaison 2008-2009-2010 :

Années	2008	2009	2010	Ecart 2008-2010
Tonnages totaux	12 593	12 628	12 439	-1,22%
Visites totales	145 711	144 791	131 103	-10,03%

Depuis l'année 2008, les tonnages ont diminué de 1,22% en moyenne pour les quatre déchèteries du syndicat. Le nombre de visites a également diminué de 10,03 %.

Au regard de ces dernières données, on constate que le rôle des déchèteries dans la gestion globale des déchets ménagers est devenu incontournable. Le tonnage collecté en déchèterie est d'ailleurs maintenant supérieur à celui collecté en porte à porte. Cette constante augmentation peut notamment être expliquée par la restriction progressive des déchets acceptés à la collecte des ordures ménagères (déchets verts, encombrants...).

4. Bilan de la gestion du parc de bacs :

La gestion du parc d'éco-poubelle a été confiée en 1994, dans le cadre d'un marché public, à la société CITEC Environnement. La prestation consistait d'une part à la location et la gestion du parc (livraisons, retraits, mise à jour du fichier informatique) et d'autre part à la maintenance des bacs.

En 1999, le parc a été racheté à sa valeur résiduelle et le coût de la maintenance a été renégocié.

En mai 2003, compte tenu des difficultés financières du syndicat, il a été décidé de reprendre en régie la gestion et la maintenance du parc.

1 Modalités d'exploitation de la régie :

a. Moyens humains :

Le syndicat a donc recruté un agent contractuel à temps incomplet (28 heures par semaine) pour effectuer les tâches suivantes :

- livraison et maintenance des éco-poubelles,
- nettoyage et réparation des bacs retirés,

- gestion informatique du parc,
- gestion du stock de pièces détachées et des conteneurs,
- commandes des pièces et bacs.

Compte tenu de l'augmentation de l'activité, le poste a été pérennisé à temps complet.

Un agent a été, durant toute l'année 2010, en accident du travail. Un agent contractuel a été embauché pour le remplacer.

b. Moyens techniques

Les livraisons sont effectuées au moyen d'un véhicule utilitaire et d'un second véhicule utilitaire équipé d'un hayon.

L'entretien des bacs nécessite l'utilisation d'un nettoyeur haute pression et d'outillage divers.

La régie du parc de bacs est gérée par informatique au moyen d'un micro-ordinateur et d'un progiciel.

c. bilan d'activité 2010:

		2010
Mouvements	Livraisons	343
	Retraits	10
	<i>Dont Échanges</i>	43
Total des mouvements		353
Réparations	Couvercles	68
	Cloisons	26
	Roues	1
	Volés	8
	Brûlés	6
	Hors service	5
Total des réparations		114
Total des opérations		467

Les livraisons correspondent d'une part aux nouvelles dotations faisant suite à l'arrivée de nouveaux administrés et d'autre part à l'échange du bac pour un bac de taille supérieure ou inférieure. Dans le cas d'un échange, il est procédé au retrait de l'ancien bac.

Le contrat signé avec l'entreprise CITEC ne permettait pas le réemploi des bacs repris chez les administrés. La mise en place de la régie a permis une optimisation de cette gestion avec réutilisation des bacs après remise en état (nettoyage à haute pression et réparation). Sur les 343 livraisons effectuées, 119 bacs d'occasion ont été remis en service soit une économie de **7.138,63 € TTC**.

La reprise en régie de la gestion du parc a aussi permis d'améliorer le service proposé aux administrés, notamment en termes de délai. La société CITEC n'effectuant les livraisons sur le syndicat qu'une fois par semaine, le délai de livraison était de quinze jours à trois semaines. Désormais les livraisons sont effectuées au plus tard dans la semaine suivant l'appel.

Les réparations qui étaient faites uniquement sur demande des administrés sont désormais faites également sur information des équipes de collecte et sur constat de l'employé chargé de la régie.

2. Comparaison 2008 – 2009 -2010 :

		2008	2009	2010
Mouvements	Livraisons	394	357	343
	Retraits	71	26	10
Total des mouvements		465	383	353
Réparations	Couvercles	52	67	68
	Cloisons	39	28	26
	Roues	7	12	1
	Volés	38	15	8
	Brûlés	7	2	6
	Hors service	7	15	5
Total des réparations		150	139	114
Total des opérations		615	522	467

Si l'on fait un bilan sur trois ans, on constate que l'activité a diminué de plus de 24% par rapport à 2008.

2010 voit une diminution de plus de 10 % due à la diminution des retraits (61,54%), des échanges (35,82%) et des livraisons (3,92%). D'autre part, le suivi du parc, effectué depuis la mise en place du service, a permis de procéder à des réparations plus régulières et donc en diminution. L'entretien régulier du parc peut permettre de retarder son vieillissement (diminution de 83,87% des hors services par rapport à 2004 qui était une année de transition.).

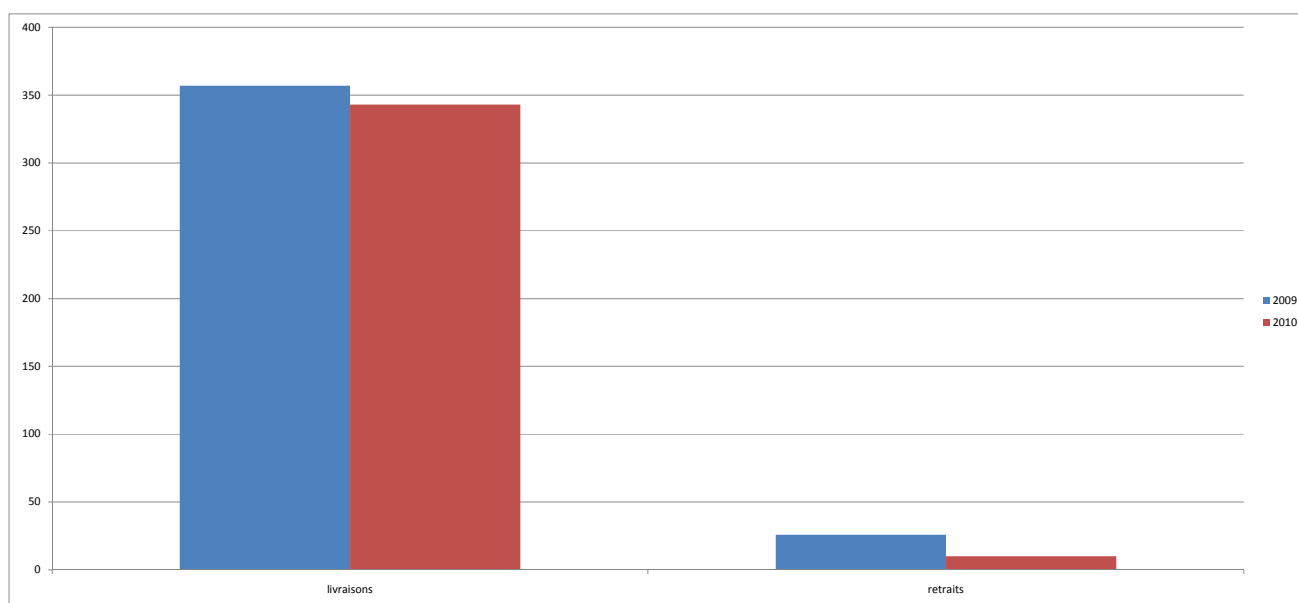
3. Bilan par commune

Le tableau suivant présente le détail des mouvements par commune avec l'évolution par rapport à 2009. On constate qu'il y a eu globalement une légère diminution des livraisons (14 de moins qu'en 2009) mais également une diminution des retraits par rapport à 2009. Le plus important est pour la commune de Bailleau (livraisons) et Coulombs (retraits).

Il est normal de remarquer cette constance de mouvement en 2010 car il y a des nouvelles habitations (dans la même proportion) sur le territoire du SIRMATCOM.

Détail des livraisons par commune

Commune (population)	2009		2010		Différence 2009/2010	
	Livraisons	Retraits	Livraisons	Retraits	Livraisons	Retraits
Pierres (2724 hab)	32	1	53	4	21	3
Maintenon (4550 hab)	40	1	31	0	-9	-1
Nogent le Roi (4207 hab)	23	2	26	0	3	-2
Hanches (2336 hab)	28	4	22	0	-6	-4
Droue sur Drouette (1134 hab)	18		20	1	2	1
Gallardon (3551 hab)	18		18	2	0	2
Coulombs (1293 hab)	30	11	17	0	-13	-11
Ecrosnes (752 hab)	3		17	0	14	0
Jouy (1846 hab)	16		16	0	0	0
Saint Martin de Nigelles (1168 hab)	20		12	0	-8	0
Saint Piat (1104 hab)	5		12	0	7	0
Bailleau Armenonville (1203 hab)	26	2	9	0	-17	-2
Néron (673 hab)	10	1	9	0	-1	-1
Ymeray (510 hab)	6		9	0	3	0
Bouglainval (819 hab)	2		8	0	6	0
Saint Symphorien le Château (846 hab)	4		8	0	4	0
Houx (657 hab)	8	1	7	0	-1	-1
Lormaye (579 hab)	8	1	7	0	-1	-1
Chartainvilliers (636 hab)	3	1	6	1	3	0
Mévoisins (648 hab)	4		5	0	1	0
Saint Lucien (248 hab)	2		5	0	3	0
Villiers le Morhier (1245 hab)	8	1	5	0	-3	-1
Brechamps (310 hab)	2		4	0	2	0
Champseru (316 hab)	2		3	2	1	2
Gas (647 hab)	12		3		-9	0
Levainville (293 hab)	7		3	0	-4	0
Yermenonville (523 hab)	7		3	0	-4	0
Bleury (425 hab)	1		2	0	1	0
Coltainville (772 hab)	7		2	0	-5	0
Soulaire (428 hab)	3		1	0	0	0
Senantes (530 hab)	2		0	0	-2	0
Total	357	26	343	10	-12	-16



II. Indicateurs financiers

a. Modalités d'exploitation du service d'élimination

La gestion des collectes (sélectives, ordures ménagères), ainsi que la prestation de collecte des bacs d'apports volontaires du verre, des papiers et des déchets verts, sont déléguées par contrat à la société VEOLIA PROPLETE. La collecte des encombrants est également effectuée par VEOLIA PROPLETE.

L'usine d'incinération et le centre de tri sont gérés par délégation de service public (VALORYELE et SETRI, groupe Lyonnaise des Eaux).

La gestion en régie des quatre déchèteries a été confiée au SITREVA.

La gestion du parc d'éco-poubelles est effectuée en régie.

b. Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

- Coût des collectes pour l'année 2010 :	1.157.359,32 €
- Coût des traitements pour l'année 2010 :	
- Incinération des OM + transfert (y compris jours fériés)	1.019.526,85 €
- Tri des emballages + transfert	443.342,22 €
- Traitement du verre conforme + transfert	0 €
- Traitement des déchets verts + transfert	25.947,94 €
- Traitement des encombrants + transfert	2.509,05 €
- Traitement des journaux, magazines + transfert	74.277,33 €
- Traitement des apports en déchèteries + transfert	923.528,94 €
- Forfait transfert part fixe	388.553,33 €
- Gardiennage des déchèteries pour l'année 2010 :	469.662,76 €
- Frais de structure du SITREVA	303.666,15 €
- Soit un montant global de	4.808.373,89 €

Ce service est financé par la participation des 5 communautés de communes et d'une commune adhérentes au SIRMATCOM (représentant un total de 31 communes).

Le tri des emballages a fait l'objet de versements d'aides d'ECO EMBALLAGES au SITREVA reversés au SIRMATCOM.

c. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat :

- collecte des ordures ménagères et sélectives (VEOLIA PROPLETE) 1.157.359,32 €

d. Bilan du coût des collectes en porte à porte et en apport volontaire :

Coût de la collecte :

Le prestataire de service VEOLIA PROPLETE a collecté dans le cadre des collectes sélectives et d'ordures ménagères **13.121 Tonnes** tous types de déchets confondus pour un montant de :

1.157.359,32 €

soit 88,21 € TTC /Tonne (moyenne).

En 2009, le montant moyen par tonne était de 88,89 € TTC. Le coût moyen à la tonne a donc diminué de 0,68€ TTC par rapport à 2009. Bien qu'il y ait une augmentation des tonnages (+0,90%) et une augmentation du coût de collecte (+0,12%), le montant moyen par tonne a diminué.

1.3 Coût du traitement :

Le SITREVA a traité **13.121 Tonnes** de déchets pour un montant de :

1.954.156,72 € **soit 148,93 € TTC /Tonne (moyenne)**

En 2009, le montant moyen par tonne du traitement était de 141,06 € TTC. Le traitement a donc augmenté en moyenne de 7,87 € soit 5,58%, entre 2009 et 2010.

Évolution des tarifs SITREVA :

	2009	2009	Évolution
Incineration OM avec transfert	104,33 €	109,07 €	4,35%
Tri emballages sans transfert	359,50 €	373,96 €	3,87%
Tri emballages + transfert	359,50 €	373,96 €	3,87%
Traitement des JM + transfert	98,39 €	92,91 €	-5,90%
Traitement des JM sans transfert	98,39 €	92,91 €	-5,90%
Verre conforme sans transfert	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Traitement des déchets verts	28,99 €	25,16 €	-15,22%
Traitement des encombrants	101,84 €	106,69 €	4,55%
Total / Moyenne	143,87 €	146,83 €	2,02%

On constate une augmentation de tous les tarifs en 2010, à l'exception des déchets verts transfert qui a baissé de 15,22% et des journaux magazines qui ont diminués de 5,90%.

Détail des coûts de traitement :

Le tableau de la page suivante indique la répartition des coûts de traitement. Pour chaque flux, il est précisé que les tarifs de l'année 2009 sont appliqués jusqu'au 31 mars 2010 et que les tarifs 2010 sont appliqués du 1/04/2010 au 31/12. Pour chaque tarif, il est précisé les tonnages concernés et les montants totaux Hors Taxe et TTC.

La comparaison entre 2009 et 2010 permet de faire apparaître, d'un point de vue budgétaire, une constante des coûts du traitement au global grâce au verre qui n'est plus facturé depuis avril 2009 et la baisse des tarifs des végétaux et du tri des emballages

D'une manière générale, le tri est bien effectué, nous constatons la même proportion entre les déchets ménagers et les emballages, journaux magazines et verres par rapport à l'année passée

1.4 Frais de structure :

A compter de 2009, le SITREVA facture des frais de structure. En 2010; ils s'élèvent, à 303.666,15 €, soit une augmentation de 5,34%.

Détail des coûts de traitement payés au SITREVA
Année 2010

	Tarif du 1/1/10 au 31/03/10	Tarif à compter du 01/04/10	Tonnage du 1/1/10 au 31/03/10	Tonnage du 01/04/10 au 31/12/2010	Coût HT du 1/1/10 au 31/03/10	Coût HT à partir du 01/04/10	Coût total HT du traitement 2010	Coût total TTC du traitement 2010	Comparaison 2009/2010
Incinération OM avec transfert	104,33	109,07 €	2 153,70	6 777,58	224 695,52 €	739 230,65 €	963 926,17 €	1 016 942,11 €	20 214,16 €
Tri emballages sans transfert	359,5	373,96 €	14,38	50	5 169,61 €	18 698,00 €	23 867,61€	25 180,33 €	25 180,33 €
Tri emballages + transfert	359,5	373,96 €	279,7	791,02	100 552,15 €	295 809,84 €	396361,99 €	418 161,90 €	-29 704,42 €
Traitement journaux magazines apport droue	98,39	92,91 €	157,2	548,36	15 466,91 €	50 948,13 €	66 41504 €	70 067,86 €	-8 345,04 €
Traitement journaux magazines apport setri	98,39	92,91 €	8,56	33,88	842,22 €	3 147,79 €	3 990,01 €	4209,46 €	-241,55 €
Verre conforme sans transfert	0	0,00 €	344,7	976,96	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-5 916,93€
Traitement des déchets verts	28,99	25,16 €	98,22	864,38	2 847,40 €	21 747,80 €	24 59520 €	25 947,93 €	-971,24 €
Traitement des encombrants	101,84	106,69 €	4,16	18,32	423,65 €	1 954,56 €	2 378,22 €	2 509,02 €	-553,00 €
Total / Moyenne	143,87	146,83 €	3 060,62	10 060,50	349 997,46 €	1 131 536,77 €	1 481 534,23 €	1 563 018,61 €	-337,69 €

f. Bilan du coût de la gestion des déchèteries :

La gestion des déchèteries a été confiée au SITREVA. Le coût de cette gestion comprend d'une part le gardiennage et d'autre part l'exploitation (transfert + traitement).

1.1 Gardiennage :

Le gardiennage a fait l'objet d'une facturation mensuelle de **35.529,39 € TTC** pour le 1^{er} trimestre 2010 soit un montant de **0,92 € TTC par habitant** (9.694 habitants population INSEE 2009). A compter du mois d'avril, le SITREVA a facturé cette prestation **40.341,62 € TTC** par mois (soit **1,04 € TTC/hab**). Le gardiennage a donc coûté **469.662,76 € TTC** pour l'année 2010 ce qui représente une augmentation de 10,92 % (46.254,55 €) par rapport à 2009.

- Coût du gardiennage 2010 par déchèterie : 117.415,69 € par an et 9.784,64 € par mois.
- Coût du gardiennage 2010 par visite : 3,58 € parvisite (131.103 visites).
- Coût du gardiennage 2010 par tonne reçue : 37,76 € par tonne (12.438,98 tonnes).

1.2 Exploitation :

L'exploitation des déchèteries est facturée en fonction des tonnages et de la nature des déchets apportés en déchèteries. Il a été également versé au SICTOM d'Auneau 21.824,64 € TTC correspondant aux apports des communes du SIRMATCOM à la déchèterie de Roinville-sous-Auneau.

Détail de la facturation au tonnage :

	Tarif du 1/1/10 au 31/03/10	Tarif du 01/04/10 au 31/12/2010	Tonnage du 1/1/10 au 31/03/10	Tonnage du 1/4/10 au 31/12/10	Coût HT du 1/1/10 au 31/03/10	Coût HT du 1/4/10 au 31/12/10	Coût total HT du traitement 2010	Coût total TTC du traitement 2010	Comparaison 2009/2010
Toutvenant	127,66 €	132,12 €	786,76	2 692,96	100 437,78 €	355 793,88 €	456 231,66 €	481 324,40 €	-55 723,52 €
Bois	57,01 €	60,42 €	258,54	1 075,60	14 739,37 €	64 987,5 €	79 727,12 €	84 112,11 €	9 237,21 €
DMS	999,96 €	658,99 €	16,42	65,48	16 419,34 €	43 150,67 €	59 570,01 €	62 846,36 €	-41 396,89 €
Végétaux	54,81 €	50,59 €	432,33	2 867,52	23 696,01 €	145 067,84 €	168 763,84 €	178 045,86 €	-32 801,61 €
métaux	25,82 €	25,43 €	141,44	464,86	3 651,98 €	11 821,39 €	15 473,37 €	16 324,41 €	-4 449,71 €
deee	0,00 €	0,00 €	77,87	195,70	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
gravats propres	29,19 €	28,81 €	566,51	2 580,87	16 536,43 €	74 354,86 €	90 891,29 €	95 890,31 €	-7 922,37 €
gravats à trier	59,59 €	49,65 €	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
carton	25,82 €	25,43 €	39,66	145,56	1 024,02 €	3 701,59 €	4 725,61 €	4 985,52 €	-6 984,74 €
plâtre	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total								923 528,96 €	-140 041,64 €

Avec un coût de **923.528,96 €**, l'exploitation des déchèteries a coûté **140.041,64 €** de moins qu'en 2009. La comparaison 2009/2010 est faite sur les mois où la facturation a été établie en fonction du tonnage (non compris les coûts des jours fériés, des samedis et des transferts des journaux magazines). Cette diminution est due d'une part à la forte baisse des tarifs des DMS ou DTQD (-34,10%) et des végétaux (-7,70%) liée à celle des tonnages des métaux (-17,99%), des gravats (-12,04%) et des DMS ou DTQD (-11,86%).

1.3 Apport des communes en déchèterie :

A compter d'avril 2003, et jusqu'à mars 2006, le SITREVA a décidé de faire payer les apports des services techniques aux communes. Le SIRMATCOM étant contre cette décision, il a décidé de prendre en charge les factures en lieu et place des communes. A compter d'avril 2006, le SITREVA a décidé de ne plus faire payer le SIRMATCOM car le transport et traitement sont déjà à sa charge.

1.4 Recettes :

Le SITCOM de Rambouillet a versé une participation au fonctionnement pour l'utilisation de la déchèterie de Droue sur Drouette de **172.223,23 € TTC**

Le SIRTOM du Pays Chartrain, le SYROM de Dreux, la CAdD et le SICTOM de Rambouillet ont respectivement reversé **26.722,54 €**, **45.793,93 €**, **2.166,97 €** et **2.042,49 €** dans le cadre des conventions pour l'utilisation des déchèteries.

Le SITREVA reverse au SIRMATCOM 70 % du montant des apports des artisans et des commerçants,

g. Bilan du coût de la gestion du parc d'éco-poubelles :

Section de fonctionnement :

Le fonctionnement du service de gestion du parc a coûté **40.140,45 € TTC** décomposés comme suit :

- salaire des agents	30.615,28 €
- remboursement suite AT	- 14.112,03 €
- charges patronales	15.041,08 €
- assurance du véhicule de livraison	936,26 €
- carburant	1.850,63 €
- maintenance du véhicule + visites techniques	794,53 €
- amortissement du véhicule + matériel informatique	3.641,50 €
- maintenance informatique	956,80 €
- téléphone	416,40 €

L'achat de pièces détachées pour un montant de **24.622,89 € TTC** a été nécessaire pour assurer la maintenance du parc.

Section d'investissement :

Il a été nécessaire de faire l'acquisition de 570 éco-poubelles, pour un montant de **27.074,76 € TTC**, pour répondre aux demandes des administrés. La réutilisation des bacs d'occasion a permis de faire une économie de **7.138,63 € TTC** en 2010.

4. Comparaison 2007-2008-2009-2010 :

Section de fonctionnement

	2007	2008	2009	2010
Prestation CITEC maintenance éco-poubelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mise à disposition par JMH d'un agent du 15/05 au 14/07	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Salaire + charges MB + VE	25.651,44 €	26.284,05 €	26.139,16 €	31.544,33 €
Carburant Master	724,88 €	1.712,24 €	1.944,63 €	1.850,63 €
Assurance Master	810,48 €	811,50 €	795,42 €	981,28 €
Maintenance véhicule + visites techniques	1.010,67 €	1.469,76 €	828,75 €	794,53 €
Amortissement véhicule + informatique	3.423,55 €	3.423,55 €	3.423,55 €	3.641,50 €
Téléphone portable VE	555,09 €	505,88 €	486,71 €	416,40 €
maintenance informatique	956,80 €	956,80 €	956,80 €	956,80 €
Achat pièces détachées	1.493,21 €	1.081,96 €	1.351,48 €	24.622,89 €
Total	34.626,12 €	36.245,74 €	35.926,50 €	64.808,36 €

Section d'Investissement

	2007	2008	2009	2010
Prestation CITEC livraison des éco-poubelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Achat éco-poubelles	16 914,38 €	1.040,52 €	20.905,84 €	27.074,76 €
Total	16.914,38 €	1.040,52 €	20.905,84 €	27.074,76 €

On constate une augmentation des coûts en fonctionnement, par rapport aux années passées, car il a fallu réapprovisionner le stock de pièces détachées et remplacer un agent en accident du travail. Concernant l'investissement, l'achat de bac a été nécessaire au vu de la population qui a demandé des échanges ou de nouvelle dotation.